



## Nationalité française par filiation (mère française)

Par **sofi**, le **04/02/2009** à **18:13**

Salut

Ma mère est française par filiation ( père français), elle a obtenu son certificat de nationalité en 2006. Nous résidons actuellement au Cameroun. Ma soeur et moi sommes âgées respectivement de 26 et 27 ans. Par la suite nous nous sommes présentées au consulat de France au Cameroun qui nous a conseillé d'envoyer directement nos demandes de nationalité au "Service de la nationalité Châteaux des rentiers -Paris cedex" avec toutes les pièces à fournir sur la nationalité de notre mère. Nous avons envoyé nos courriers distinctement en express depuis Janvier 2008 et nous sommes toujours sans nouvelles. J'aimerais savoir si c'est normal que ça mette si long ou y'a t-il un moyen d'accélérer la procédure? Sinon quelle est la durée minimale et maximale? Merci pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **04/02/2009** à **18:49**

bonsoir, il faut compter une moyenne de deux à trois avant d'obtenir une réponse du tribunal d'instance de paris pour l'obtention d'un certificat de nationalité française, par contre le consulat à t'il transcrit à nantes vos actes de naissances, courage à vous, cdt

Par **sofi**, le **05/02/2009** à **15:35**

merci pour votre réponse, seulement je n'ai pas bien saisi : la phrase il faut attendre deux à trois ??? ( le mot a été sauté dans votre réponse) s'agit -il des mois ou d'années? Comment accélérer ce processus? Nous n'avons pas transcrit nos actes mais nous avons fait la demande il nous ont demandé d'envoyer directement nos demandes de certificats de nationalité au service de la Nationalité Chateaux des rentiers c'est tout pour le moment. Aussi j'aimerais savoir si je peux séjourner en France avant que ces papier ne sortent?Merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **05/02/2009** à **18:02**

bonsoir sofi, c'est entre deux à trois ans d'attente, le tribunal d'instance de paris est

complètement saturé, si tu a la possibilité de venir en France pour suivre ton dossier c'est mieux, courage à toi, cordialement

Par **sofi**, le **05/02/2009** à **21:43**

Merci Jeetendra  
je n'ai plus qu'à attendre.  
Cordialement, encore merci pour vos réponses.  
j'espère vous annoncer que je l'ai enfin reçue

Par **hadikati**, le **29/12/2010** à **12:32**

bonjour,

ne vous contentez pas d'attendre, re écrivez téléléphonez et cela ne sera peut être pas suffisant.

on vous demandera des documents sans lien avec votre demande.

j'espère que je me trompe, mais il y a de nombreux précédents.

Par **Domil**, le **29/12/2010** à **14:37**

Deux ou trois ans me semblent excessifs

Mais vous avez la nationalité camerounaise actuellement (la double nationalité n'est pas admise au Cameroun) ?